



JOURNAL NUMERIQUE

PARIS
10 novembre 2022
NUMÉRO // 51

DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL



LES INTERDISTRICTS

DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL

Ouvert du LUNDI au VENDREDI

de 10h à 13h et de 14h à 18h

6, avenue Joseph Bédier - 75013 PARIS

Téléphone : 01 88 61 98 41

secretariat@district75foot.fff.fr

SOMMAIRE

RUBRIQUES

Actualités

Informations

Recrutements

Formations

Procès-Verbal



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU *District 75* 2022/2023

LE SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2022

À 10H00

Au siège de la Fédération Française de Football

Adresse :

87 boulevard Grenelle
75015 Paris

L'ordre du jour vous sera
communiqué par courriel
dans les meilleurs délais.





InterDISTRICT

Cette semaine plusieurs Districts se sont affrontés à Morfondé en U15, U15F et U16.

Après plusieurs victoires aux interdistricts de l'année précédente, cette année les Parisiens ont rencontré des adversaires plus combatifs.



Les résultats des U15
D 75 / DISTRICT 78: 1-1
D 75 / DISTRICT 92 : 4-1
D 75 / DISTRICT 93 : 3-1
Les résultats des U16
D 75 / DISTRICT 78: 1-1
D 75 / DISTRICT 92 : 1-2
D 75 / DISTRICT 93 : 1-2



Les résultats des U15F
D 75 / DISTRICT 78: 1-1
D 75 / DISTRICT 92 : 3-0
D 75 / DISTRICT 93 : 3-0



LES DÉTECTIONS U13 INF

Au total, 180 jeunes garçons U13 ont été observés et 86 d'entre eux ont été retenus au premier tour.

Le second tour s'est déroulé le 9 novembre à Bobigny. 60 joueurs U13 ont été retenus pour Clairefontaine.



Retour sur la Coupe de France

PFC

Le Paris FC a facilement écarté le club des ULIS CO sur le score de 3 buts à 1. Les pensionnaires de L2 n'ont jamais été réellement inquiétés et ont su se mettre à l'abri en menant 3 buts à 0 à la 80e minute.

Le Paris FC affrontera Cosne US au prochain tour.



PARIS 13 ATLETICO

Le Paris 13 Atletico s'est lui aussi rendu la tâche facile en menant très rapidement 2 buts à 0 (but à la 15' et 34') face au FC Liancourt Clermont (R3). Et à définitivement scellé le sort en inscrivant 3 buts dans les 10 dernières minutes pour porter le score à 5 buts à 0.

Le Paris 13 Atletico affrontera, l'ESA Linas-Monthléry, le tombeur de l'ACP 15



Badges Educateur D1



Dans le cadre du Statut de l'Éducateur,
le District 75 a créé des badges pour les éducateurs
de Seniors - U18 - U16 - U14 évoluant en D1.

Les Educateurs de D1 devront obligatoirement se présenter
aux matchs avec leurs badges à partir du **1er novembre 2022**.

À QUOI SERT LE BADGE ?

Ces badges permettront aux arbitres
et aux délégués de bien identifier
les éducateurs sur les bancs de touche.

Le District est ouvert du Lundi au Vendredi
de 10h à 13h et de 14h à 18h





LES FRAIS D'ARBITRAGE

2022/2023

La CDA vous informe que les frais d'arbitrage ont changé depuis le 1^{er} juillet 2022.

ATTENTION

À PARTIR DE SEPTEMBRE, RÉGLEMENTAIREMENT LES CLUBS RECEVANT DOIVENT INDEMNISER LES FRAIS D'ARBITRAGE AVANT LA RENCONTRE.

Vous trouverez ci-dessous le barème par catégorie :

A compter du 1er juillet 2022

Indemnité de déplacement :		48,50 €
Indemnité d'équipement et de documentation :	Seniors / U18	31,50 €
	U16	26,50 €
	U14	21,50 €
	Futsal	16,50 €

PASS SPORT

Le Pass'Sport revient pour la saison 2022-2023 !

Bénéficiez d'une déduction de 50 euros pour vous inscrire en club et pratiquer votre sport favori.



Qui est concerné ?

Sont éligibles au Pass'Sport :

1. les jeunes de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2022 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire en 2022 (ARS),
2. Les jeunes de 6 à 19 ans révolus bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH),
3. les jeunes émancipés et jeunes adultes (16 à 30 ans) bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH),
4. les étudiants de moins de 28 ans, boursiers de l'Etat ou bénéficiaires d'une aide dans le cadre des formations sanitaires et sociales.

Comment cela fonctionne ?

Tous les jeunes éligibles à ce dispositif ont reçu au courant de l'été un courriel Pass'Sport avec un code personnel unique.

Si un jeune vous présente ce code, il pourra, après votre vérification, bénéficier d'une réduction de 50 € sur le montant de son inscription à votre association.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec d'autres aides comme REDUC'SPORT et STUDY'SPORT



Mutations Joueurs

L'Assemblée Fédérale de la FFF qui s'est déroulée le 18 juin 2022, a adopté, avec effet dès la saison 2022 / 2023, la modification qui lui était proposée et dont il résulte désormais que :

1- le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match reste limité à **6 dont 2 maximum** ayant changé de club hors période normale dans toutes les compétitions officielles des catégories U 19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes,

2 - le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match reste limité à **4 dont 2 maximum ayant changé de club** hors période normale pour les pratiques à effectif réduit des catégories U 19 et supérieures,

3 - dans toutes les compétitions officielles des Ligues régionales et des Districts des catégories U 12 à U 18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est désormais **limité à 4, dont 1 maximum ayant changé de club** hors période normale.

PÉRIODE DE CHANGEMENT DE CLUBS

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

EN PÉRIODE NORMALE

du 1er juin



au 15 juillet

du 16 juillet

HORS PÉRIODE



au 31 janvier

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Rappel

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté. Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

STATUT DE L'ARBITRAGE

Rappel

Le nombre d'Arbitres nécessaire par Division :

Seniors D1 : 4 arbitres

Seniors D2 : 2 arbitres

Seniors D3 et D4: 1 arbitre

CDM D1 : 1 arbitre

Anciens, Jeunes : 1 arbitre

Futsal D1 : 2 arbitres dont
1 spécifique Futsal

Futsal D2 : 1 arbitre



Afin de ne pas être en infraction avec le statut de l'arbitrage, le district rappelle aux clubs que les licences de leurs arbitres doivent être réalisées avant le 31/08/2022 (article 33 du Statut de l'Arbitrage).

Au delà de cette date, le ou les arbitres ne représentera(ont) pas le club pour la saison 2022/2023.

11.1 - Equipes obligatoires

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :



Division Départementale 1

2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).

3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 ou U17 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Des équipes pouvant être mixtes ou féminines aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 2

2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).

2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 ou U17 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Des équipes pouvant être mixtes ou féminines aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75. Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 3

1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).

1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Participer aux plateaux officiels U6/U7 ou U9/U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum)

Pour la première saison d'accèsion à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande express adressée au district 75 (au moins 15 jours avant le début de la compétitions) concernant l'une de ces obligations. Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 4

Pas d'obligation.

L'équipe qui entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après- midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

CRÉNEAU DU SAMEDI SOIR



**FOOTBALL
SENIORS**

Après une réunion constructive avec les clubs en avril, le Comité Directeur du District lors de sa réunion du 30/06/2022 a décidé d'ajouter le créneau du Samedi Soir (coup d'envoi entre 19h00 et 19h30) pour les rencontres de Seniors D1 et Seniors D2 afin de libérer un créneau le dimanche après-midi.

Les clubs voulant jouer ses matchs dans ces divisions (D1 et D2) n'auront donc pas besoin de l'accord du club adverse.

Les clubs concernés doivent se manifester par courriel très rapidement auprès du secrétariat du District via la messagerie officielle afin que cette programmation soit prise en compte dans les calendriers.

NOUS AVONS BESOIN DE COMMISSAIRES POUR LA SAISON 2022/2023



Pour sa deuxième saison, le District est à la recherche de bénévoles qui ont vocation à s'investir dans l'une de ses commissions rouages essentiels à la bonne gestion des affaires du football parisien.

Nous avons encore besoin de bénévoles dans les commissions suivantes:

**Commission d'Organisation des Compétitions -
Tous les Mardis**

Commission du Football d'Animation - Les Lundis

Commission de Discipline - Tous les Mardis

Commission des Statuts et Règlements - Les Jeudis

**Si vous souhaitez entrer dans une commission,
merci d'envoyer votre candidature
à secretariat@district75foot.fff.fr**

FORMATIONS



EDUCATEURS

Les inscriptions sont accessibles en ligne : cliquez [ici](#)
SESSIONS de 8H30 à 17H30

FORMATION BASE FUTSAL le 28-29 novembre

CFF3 U18 le 19-20 Décembre

CERTIFICATION *complète* le 21 Décembre

CFF3 SENIORS le 20-21 Février

CFF2 U15 le 22-23 Février

CERTIFICATION le 24 Février

Inscription : rubrique "formation" sur le site du Distict



FORMATION INITIALE ARBITRE



Inscrivez-vous

- **SESSION 3 : REPORTÉE À UNE DATE ULTERIEURE**
- **Session 4 : 26 et 27 novembre, 3 et 4 décembre 2022.**



FORMATION INITIALE ARBITRE

Qu'est ce que la Formation Initiale d'Arbitres ?

Cette formation permet d'acquérir des connaissances théoriques mais également pratiques afin d'obtenir le diplôme d'arbitre de football de niveau départemental.

A qui s'adresse la formation ?

Les Formations Initiales d'Arbitres s'adressent à toutes les personnes motivées souhaitant devenir arbitres de football. Il suffit d'être âgé de 13 ans et plus au 1er janvier de la saison et d'être disponible le week-end.

Quand les formations se déroulent-elles ?

Quatre sessions ont été programmées par le District de Paris de football. Ces sessions se déroulent sur deux samedis et deux dimanches consécutifs dans les locaux du District (6 avenue Joseph Bédier – 75013 Paris)

Un examen théorique clôturera chacune des ces formations. Si cette première étape est réussie vous serez ensuite examiné au cours d'un match officiel avant d'obtenir l'écusson du District de Paris.

Quand et comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire il faut remplir le dossier de candidature sur le site du district. La date limite de retour du dossier est fixée à cinq jours avant le début de la formation choisie. Les candidatures seront retenues selon l'ordre de réception et dans la limite des places disponibles. Une fois rempli le dossier devra être renvoyé à l'adresse suivante :

Ligue de Paris Île-de-France 5 place de Valois 75041 Paris Cedex 01.

Attention les dossiers incomplets ne pourront être retenus !



COMMISSIONS DE LA SEMAINE

PROCÈS VERBAL

- Commission d'Organisation des Compétitions du 8/11/2022





Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 08/11/2022 en présentiel

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Anthony PINTO - Jacques RIVALS

Excusé : MM. Toufik HAMD AOUI - Pierre-Yves KERLOCH – Christophe MPAGA – TOUSSAINT Jerry

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS FEMININS CHAMPIONNAT

Match N° 24602365 SOLITAIRES FC / PARIS US XI. D1 du 05/11/22

Lecture de la feuille de match et du rapport de M. l'arbitre, match non joué, motif : absence du club recevant (SOLITAIRES)

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe de SOLITAIRES FC et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

JEUNES**U 14****Match N° 24553679 SALESIENNE 3 / PETITS ANGES 2 D3.A du 05/11/22**

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence du club visiteur (PETITS ANGES)

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 des Petits Anges et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

U18**Match N° 25315654 COURONNES OFC / PARIS 15 AC Coupe 75 du 06/11/22**

Rapport de l'arbitre nous informant l'impossibilité de clôturer la FMI donnant le score 2/1 pour Couronnes OFC et les sanctions administratives.

La commission entérine le score, l'équipe de Couronnes OFC est qualifiée pour le prochain tour.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} appel :

Match N° 24552405 SALESIENNE / ES PARIS XIII anciens D2.A du 06/11/22

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES**COUPE 75 SENIORS**

2^{ème} tour le 20/11/22 - tirage effectué le 18/10/22 (voir site)

1/8^{ème} de finale le 08/01/23 – tirage le 13/12/22

1/4 de finale le 29/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 SENIORS Amitié

2^{ème} tour le 08/01/23 – tirage le 13/12/22

1/4 de finale le 29/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 SENIORS Féminines

1^{er} tour le 19/11/22 – tirage effectué le 18/10/22 (voir site)

1/4 de finale le 28/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 U18

3^{ème} tour le 18/12/22 – tirage le 15/11/22

1/8 de finale le 29/01/23 – tirage le 13/12/22

1/4 de finale le 05/03/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 U16

1/8 de finale le 29/01/23 – tirage le 13/12/22

1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 Anciens

1^{er} tour le 23/10/22 – tirage effectué le 11/10/22

2^{ème} tour le 18/12/22 – tirage le 15/11/22

1/8 de finale le 29/01/23 – tirage le 13/12/22

COUPE CDM

1^{er} tour le 18/12/22 – tirage le 29/11/22

COUPE 75 U20

1/4 de finale le 08/01/23 – tirage le 13/12/22

COUPE 75 U16 Amitié

2^{ème} tour le 29/01/23 – tirage le 13/12/22

1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 U14

2^{ème} tour le 26/11/22 – tirage effectué le 25/10/22 (voir site)
 1/8 de finale le 10/12/22 – tirage le 29/11/22
 1/4 de finale le 18/02/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 U14 Amitié

1/8 de finale le 10/12/22 – tirage le 22/11/22
 1/4 de finale le 18/02/23 – tirage le 17/01/23

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1^{er} tour le 23/10/22 (date butoir le 18/12/22) - tirage effectué le 11/10/22 (voir site)
 1/4 de finale le 08/01/23 – tirage le 13/12/22

Il convient de respecter les dates butoirs lorsqu'elles sont fixées sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

LA PANAMICAINE (PV du 11/10/22)

SENIORS D4

LA PANAMICAINE 2 (PV du 27/09/22)
 MONTMARTRE OL (PV du 27/09/22)

CDM

SOLITAIRES FC (PV du 11/10/22)

SENIORS FEMININES D1

CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)
 PARIS XVII POUCHET (PV du 20/09/22)
 SUPERNOVA (PV du 20/09/22)
 PETITS ANGES (PV du 11/10/22)

ANCIENS D2

ES PARISIENNE 3 (PV du 06/09/22)

Anciens + 45 ans

PETITS ANGES PARIS (PV du 04/10/22)

U18 D2

CFPP (PV du 11/10/22)

U18 D3

PARIS CA 14 2 (PV du 06/09/22)
 AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

U18 D3 suite

RACING CLUB 18 (PV du 04/10/22)
 CHANTIER UA (PC du 18/10/22)
 PETITS ANGES 2 (PV du 18/10/22)

U16 D1

CFPP 2 (PV du 11/10/22)

U16 D3

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)
 CHANTIER UA (PV du 27/09/22)
 ES PARISIENNE 2 (PV du 18/10/22)

U14 D1

CFPP 2 (PV du 11/10/22)

U14 D3

RC PARIS 10 2 (PV du 06/09/22)
 ES PARISIENNE 2 (PV du 27/09/22)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 20/09/22)
 ES PARISIENNE 3 (PV du 27/09/22)
 AS PARIS 2 (PV du 04/10/22)
 ESC Paris 20 (PV du 18/10/22)